



Formule Bronze A1 ou A2

**LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR**

A1 : Dès 16 ans pour la conduite d'une motocyclette légère n'excédant pas 125 Cm³ et dont la puissance < OU = 11 kW.

A2 : Dès 18 ans pour la conduite d'une motocyclette dont le rapport puissance poids est < 0,2 kW et d'une puissance < OU = 35 kW.

FORFAIT 20 HEURES : 975,00€ Hors examens

Tarifs T.T.C valables du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024

Code forfait 50,00 Euros

- Code en ligne sur PC, Tablette ou Téléphone inclus, valable 6 mois.

Inscription à l'examen théorique (ETM) EN SUS : 30€uros par passage.

Leçons de conduite 725,00 Euros

- 1 Heure d'évaluation en statique et dynamique avec enseignant diplômé.
- 20 Heures de conduite minimum obligatoires.
- Heure supplémentaire 50€uros.

Accompagnements aux examens pratiques en sus : 50€uros par passage.

Forfait administratif (gestion et formalités inscription permis) 150,00 Euros

Documents à fournir pour la création du dossier :

- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité Union Européenne valide.
- E Photos d'identité ANTS (photos agréées permis de conduire avec signature électronique).
- Photocopie ASSR 2 (si pas de permis) ou du Permis actuel (si permis AM(BSR) ou B).
- Journée d'appel (si effectuée) ou Convocation (si reçue) ou recensement (pour les plus de 16ans).
- Enveloppes suivies PAP (roses) : une A4 et une A5 en 100 Grs.
- Justificatif de domicile (cf page suivante selon votre cas).

Toute leçon de conduite non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance est considérée comme due.

Justificatif de domicile selon votre cas :

1. Vous disposez d'une adresse personnelle :

- un avis d'imposition ou de non-imposition ;
- une quittance de loyer non-manuscrite de -3mois ;
- une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, gaz, électricité ou eau)

2. Vous êtes hébergé :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée, de l'hébergé et de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents cités en (1).
- la copie de la pièce d'identité de la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur.

3. Vous êtes mineur :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée, de l'hébergé et de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile de ce même parent parmi ceux évoqués en (1) ;
- la copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation sur l'honneur.

E PHOTOS

